

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 252-CX-1097

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-deuxième réunion, tenue le lundi 17 mai 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'expiration du protocole d'entente entre l'UNAM et l'Université du Québec en Outaouais, signé en 1998 ;

ATTENDU les projets d'échange et de collaboration entre les deux institutions ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par l'UNAM et l'UQO de poursuivre les activités d'échanges ;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre ;

ATTENDU les explications données en séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente cadre entre l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais.

DE MANDATER le recteur, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais le protocole d'entente cadre.

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ledit protocole d'entente cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 252-CX-1098

concernant l'approbation de la version révisée du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés (ISMANS)

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-deuxième réunion, tenue le lundi 17 mai 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les liens existant entre l'UQO et l'ISMANS particulièrement au plan de la formation en gestion de projet ;

ATTENDU la volonté des deux institutions de consolider leurs relations ;

ATTENDU le protocole d'entente existant ;

ATTENDU le projet de la version révisée du protocole d'entente ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la version révisée du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés.

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour effectuer des ajustements finaux au projet et de faire rapport au Comité exécutif, le cas échéant.

DE MANDATER le recteur pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu